

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2771/Fin/Trait.

O B J E T :

Traitement Nyangezi
Acreditif n°483342 -
790 frs.-

Astrida, le 20 Octobre 1951.-



Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n° 3848 CD/AK du 13/10/51,
j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le chèque n°
d'un montant de 790 frs. Cette somme représente le traitement
du nommé Nyangezi, R. payé par l'acreditif n° 483342 dont le
paiement a été effectué déjà en mois de septembre (voir Envoi de
Fonds du 25/9/51).

Le nommé Nyangezi vient de rembourser la somme
indûment reçue.

Egalement votre télégramme m'est arrivé un peu trop
tard, mais je crois bien que la litige se règlera ainsi.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN,
Le Comptable Territorial, 92C
E. LENOIR,

A Monsieur le Directeur de la E.C.B.
(Caissier Colonial)

à

USUMBURA.-